



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand –Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclat – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier –
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffly pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux

**DELIBERATION N° 2026 /90** (Code Nomenclature /521)**DATE** : 28 MAI 2026**RAPPORTEUR** : Francis Lafaye**OBJET** : Règlement Intérieur de la Commande Publique – Annexe n°3

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019 qui est issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Dans le cadre réglementaire en vigueur et les règles internes spécifiques à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, il s'avère nécessaire de mettre en place un Règlement Intérieur de la Commande Publique.

Ce Règlement rappelle les grands principes de la commande publique, définit les différents acteurs et leurs rôles dans le processus d'achat public, explique le déroulé de la procédure d'achat public, et précise les différentes modalités de mise en œuvre des différentes procédures et techniques d'achats.

Ce Règlement a pour objectifs de :

- Sécuriser et harmoniser les pratiques de la commande publique au sein des services de la Collectivité
- Renforcer l'efficacité économique des achats de la collectivité
- D'améliorer le suivi de l'exécution des marchés.

Il s'adresse aux élus, aux chefs de services et aux personnes titulaires d'une autorisation d'engagement de dépenses.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à adopter le Règlement Intérieur de la Commande Publique annexé à la présente délibération, étant précisé et entendu que ce document pourra subir des modifications au gré de l'évolution de la réglementation en vigueur.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour** : 54

**Votes contre** : 0

**Abstention** : 0

Publié le 04/06/2026

**La secrétaire de séance du 28 mai 2026**  
**Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

